



Soucis avec un poseur de cheminée

Par **sq370**, le **07/03/2012** à **21:00**

Bonjour,

j'ai commandé il y a 1 mois environ une cheminée dans la sté XX à Seclin (59) d'un montant de 6.500 euros avec la pose. La responsable, du fait de ne pas avoir assez d'ouvriers disponibles, m'a mis d'office à contribution pour décharger la cheminée avec son seul employé (300 kg = + de 2 heures pour rentrer l'appareil), pour le mettre à niveau et enfin pour faire le tubage que j'ai refusé du fait que son employé s'est en plus permis de m'insulter. J'ai contacté cette responsable pour l'informer des faits mais celle-ci ne semble guère s'en soucier. je lui ai donc envoyé un courrier A/R dans lequel je la mets en demeure, de respecter la pose convenue, avec la totalité du matériel prévu et avec les ouvriers qualifiés prévus également. Je n'ai, à ce jour, rien payé, rien donné question argent mais dispose de tout le matériel chez moi. Je n'ai juste signé que le bon de commande et contracté un crédit via cette même société chez domo-finance qui me dit que les fonds ne lui seront débloqués que dès la signature de la fin des travaux. Dans mon courrier, je lui ai également demandé de me dédommager, de quelques façons que ce soit face aux préjudices subis. Aucune nouvelle depuis 15 jours. je vous demande quel est mon recours possible et que suis-je en droit de lui réclamer légalement ?

cordialement.

Par **pat76**, le **09/03/2012** à **17:39**

Bonjour

Vous avez le numéro de siret de la société afin que nous puissions faire quelques vérifications?

Par **aq59**, le **19/04/2013** à **15:38**

Bonjour, j ai des soucis similaires avec une entreprise se situant dans la même ville. Avez vous trouver une solution avec l entreprise ?